DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012

Délibération n° 2012.10.215

Nautilis : remboursement exceptionnel de droits d'entrée LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 12 octobre 2012

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

DELIBERATION N° 2012.10.215

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS | Rapporteur : Monsieur BRONCY

NAUTILIS: REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DE DROITS D'ENTREE

Par arrêté n°3 du 7 juin 2002, une régie de recettes chargée de l'encaissement des droits d'entrée ainsi que des différentes prestations vendues au sein du centre aquatique patinoire Nautilis a été créée.

Cependant, en l'absence d'une régie de dépenses, le centre Nautilis n'est pas en mesure de rembourser certains usagers qui en font la demande en raison de circonstances exceptionnelles.

En raison de la méconnaissance de la date de commencement d'un stage de formation lors de son inscription, Madame Nadine DALIDEC demande le remboursement de la somme de 60,40 €, correspondant à l'achat d'un cycle d'aquabike programmé tous les lundis à 15 heures du 10 septembre au 26 novembre 2012.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 25 septembre 2012,

Je vous propose:

D'AUTORISER le remboursement de la somme 60,40 € à Madame Nadine DALIDEC.

D'IMPUTER la dépense au compte 673 du budget principal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
24 octobre 2012	24 octobre 2012